



## **Collectif pour l'Annulation des Pollutions Urbaines et Industrielles**

Le CAPUI est une association de défense de l'environnement qui regroupe les habitants des communes du Val d'Oise et des Yvelines, riveraines de la station d'épuration d'Achères dite « Seine Aval ».

*Association soumise à la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901*

### **ASSEMBLEE GENERALE DU CAPUI de 2022 – 15 Decembre 2022 : 19h00**

#### **Procès-Verbal**

Nombre de participants : 18 adhérents présents et 12 adhérents représentés.

**Début de la réunion : le décompte des participants et des procurations est réalisé afin de vérifier le quorum de cette Assemblée Générale : 30 personnes sont présentes ou représentées. 71 personnes sont adhérentes, à jour de leur cotisation annuelle.**

**Le Corum (42% des adhérents présent lors de l'AG) est donc atteint.**

**Présentation du Rapport Financier par François Roux, en tant que représentant de Sonia De Assuncao, trésorière du Capui (voir document joint)**

**Résolution 1 : Proposition d'adoption du Rapport financier**

0 votes contre – 0 abstentions

Résolution adoptée

**Présentation du Rapport Moral par F. Roux, président, et par Sébastien Dupont, administrateur du Capui (voir document joint)**

Question de Dominique R. : Pourquoi n'avoir pas sollicité les communes pour avoir des subventions.

Réponse de François R. : Le Capui le faisait dans le passé, mais quand les dépenses du Capui sont devenues faibles, et la trésorerie importante, il n'est plus apparu nécessaire au bureau du Capui, de continuer à solliciter ces subventions d'argent publics. Si le Capui se lance dans des actions juridiques coûteuses, le Capui serait susceptible d'à nouveau solliciter ces subventions.

Question de Dominique R. : Le Capui envisage-t-il de réengager des actions juridiques en 2023 ?

Réponse de François R. : le bureau du Capui y songe sérieusement. Il faudra déterminer sur quel axe le Capui a intérêt à engager ce type d'action juridique. Une réflexion sera à mener par le prochain bureau de l'association. Toutes les bonnes volontiers sont les biens venues pour contribuer à porter ce type d'actions.

Question de Norbert C. : Pourquoi le maire de Cormeilles s'intéresse maintenant à l'usine Seine Aval ?

Réponse de François R. : Les nouvelles constructions en cours pour la marina de Cormeilles, vont être situées à moins de 2 km de l'usine Seine Aval. Elles sont donc susceptibles d'être concernées par les risques de l'usine Seine Aval (accidents, alertes, pollutions, ...). M. Boedec a reçu le Capui



## **Collectif pour l'Annulation des Pollutions Urbaines et Industrielles**

Le CAPUI est une association de défense de l'environnement qui regroupe les habitants des communes du Val d'Oise et des Yvelines, riveraines de la station d'épuration d'Achères dite « Seine Aval ».

*Association soumise à la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901*

dans le cadre de l'enquête publique en cours, et nous a partagé son inquiétude suite au nouvel accident Biogaz.

Remarque de Norbert C. : L'accident récent de rejet des 4T de biogaz dans l'atmosphère, outre le risque qu'il fait peser sur les populations comme le Capui l'évoque dans son rapport moral, a aussi contribué fortement au réchauffement climatique (le biogaz à base de méthane est un puissant gaz à effet de serre)

### **Résolution 2 : Proposition d'adoption du Rapport moral**

0 votes contre – 0 abstentions

Résolution adoptée

### **Proposition de maintenir la cotisation au CAPUI, à 10 €**

### **Résolution 3 : Vote sur maintien de la cotisation à 10€**

0 votes contre – 0 abstentions

Résolution adoptée

**Les administrateurs actuels, François Roux, Sonia de Assuncao, Claude Zucchi, Marianne Pelissier, Elisabeth Novelli, Sébastien Dupont, Matthieu Bied Charreton, et François Guynot se représentent.**

**Olivier Holland n'est pas présent et n'a pas demandé à être renouvelé dans sa fonction d'administrateur.**

### **Résolution 4 : Vote sur le renouvellement des administrateurs actuels**

0 votes contre – 0 abstentions

Résolution adoptée

### **Appel à candidature pour de nouveaux administrateurs :**

**M. Daniel Rondeau se dit intéressé pour intégrer le bureau du Capui. Mais, il souhaite mieux comprendre le rôle qu'il pourrait y tenir, et réserve sa candidature en tant que nouvel administrateur à l'année prochaine lors de la prochaine assemblée.**

**Il est convenu de l'inviter aux prochaines réunions du bureau du Capui pour qu'il commence à s'intégrer et contribuer aux actions du Capui.**



## **Collectif pour l'Annulation des Pollutions Urbaines et Industrielles**

Le CAPUI est une association de défense de l'environnement qui regroupe les habitants des communes du Val d'Oise et des Yvelines, riveraines de la station d'épuration d'Achères dite « Seine Aval ».

*Association soumise à la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901*

**Les questions ayant été épuisées, la fin de l'Assemblée Générale du CAPUI est donc décidée.**

**20h30, fin de la réunion.**

La Frette S/Seine, le 15 Décembre 2022

Signature de F. Roux,

Président du CAPUI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. Roux', written in a cursive style.

Signature de C. Zucchi

Secrétaire du CAPUI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Zucchi', written in a cursive style.

Pièce jointe : Présentation faite en séance